

 SERVICE GESTION OPERATIONNELLE	<b>ANNEXE N° 17</b>		<b>RDDECI 88</b>
	<b>POTEAU D'ASPIRATION</b>		<b>FICHE TECHNIQUE</b>
Date de création :	Date de mise à jour :	Rédigée par : GPPO / SGO	Page 1/2
02/2017	1	version 1	

### Généralités

Ouvrage permettant une mise en aspiration depuis un point d'eau naturel ou artificiel. Il n'est pas raccordé à un réseau d'eau sous pression et permet aux services d'incendie et de secours de puiser de l'eau par une manœuvre dite d'aspiration.

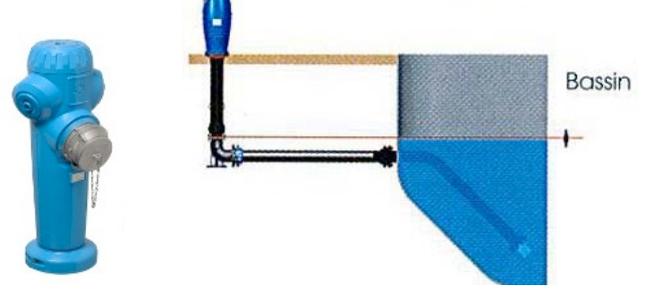
Les poteaux d'aspiration doivent répondre aux normes ci-dessous :

<b>NFS 62-240</b>
Dispositifs d'aspiration pour la défense extérieure contre l'incendie

La gestion administrative et technique (étude d'implantation, réception, maintenance, reconnaissance opérationnelle) se réalise conformément au règlement départemental de la DECI des Vosges.

### Caractéristiques techniques

Les poteaux d'aspiration devront observer les prescriptions suivantes :

Poteau d'aspiration (PA)	Poteau d'aspiration sur réseau sec (PARS)
	
Poteau de DN 100 mm : une seule prise d'eau de DN 100 mm Poteau de DN 150 mm : 2 prises d'eau de DN 100 mm ½ raccord orientable ou orientation haut/bas des tenons	
Implanté sur réseau d'eau en charge Réserve d'eau supérieure au poteau	Implanté sur réseau d'eau sec Réserve d'eau inférieure au poteau
Présence d'un carré de manoeuvre	Absence de carré de manoeuvre
Vanne souterraine de purge (incongélabilité)	Purge naturelle à l'arrêt de l'aspiration
Un poteau d'aspiration peut disposer d'un coffre de protection, manœuvrable selon un dispositif normalisé.	

- installation en nombre suffisant selon le volume d'eau et débit prescrit, conformément aux règles définies dans l'annexe n°15 relative aux plateformes d'aspiration ;
- dans le cas où plusieurs dispositifs doivent être installés sur la même ressource, ils doivent être distants de 4m au moins les uns des autres.

 SERVICE GESTION OPERATIONNELLE	<b>ANNEXE N° 17</b>		<b>RDDECI 88</b>
	<b>POTEAU D'ASPIRATION</b>		<b>FICHE TECHNIQUE</b>
Date de création :	Date de mise à jour :	Rédigée par : GPPO / SGO	Page 2/2
02/2017	1	version 1	

Les poteaux d'aspiration de 150 mm, ont la particularité d'être équipés d'un bouchon obturateur classique et d'un deuxième bouchon obturateur muni d'un « Airclap ».

L'« Airclap » remplace l'orifice qui laisse passer un léger filet d'air destiné à assurer la vidange de la colonne, et ainsi la mise hors gel du poteau. L'« Airclap » est volontairement plus gros, donc plus visible que le trou.

Lors de la mise en œuvre d'un poteau d'aspiration de 150 mm, si une seule ligne d'aspiration est installée, il conviendra d'utiliser le demi-raccord dont le bouchon obturateur est muni de l'« Airclap ».



**Bouchon obturateur muni d'un « Airclap »**



**Poteau d'aspiration de 150 mm muni d'un « Airclap »**

### Accessibilité et implantation

L'implantation et l'accessibilité des poteaux d'aspiration devront se conformer aux prescriptions suivantes :

- respect des prescriptions au titre des annexes n°14 (fiche technique accessibilité) et annexe n°15 (fiche technique point d'aspiration) ;
- emplacement le moins vulnérable possible à la circulation routière, l'ouvrage pouvant être mis à l'abri des chocs par un système de protection (barrière). En aucun cas, l'accès et le fonctionnement du poteau d'aspiration doivent être empêchés (stationnement de véhicule) ;
- absence de gêne à la circulation des piétons et personnes à mobilité réduite ;
- distance comprise entre 1 m et 5 m du bord de la chaussée accessible aux véhicules des SIS ;
- orientation des demi-raccords cotés chaussée ;
- absence d'installation électrique à conducteurs non protégés dans un volume sphérique de 10 m de rayon autour du poteau d'aspiration ;
- position verticale, hauteur minimum entre 0,45 m et 0,55 m ;
- volume de dégagement libre de 0,5 m autour du poteau d'incendie permettant sa manœuvre ;
- absence de risque susceptible de générer un danger pour les sapeurs pompiers (compteur gaz, poste électrique, flux thermique) ;
- implantation associée obligatoirement à une aire d'aspiration.

### Signalétique et numérotation

La signalétique des poteaux d'aspiration devra répondre aux caractéristiques normalisées et fixées dans le RDDECI suivantes :

- couleur bleue sur au moins 50% du corps du poteau, le poteau d'aspiration pouvant être équipé de dispositifs rétro réfléchissants ;
- la numérotation est celle de la réserve en eau, les poteaux d'aspiration ne sont pas numérotés individuellement.